

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 4 avril 2012 portant radiation de spécialités pharmaceutiques de la liste mentionnée au premier alinéa de l'article L. 162-17 du code de la sécurité sociale

NOR : ETSS1208584A

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé et la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat, porte-parole du Gouvernement,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles L. 162-17 et R. 163-7 ;

Vu les avis de la Commission de la transparence ;

Vu les demandes de radiation formulées par les laboratoires ;

Considérant qu'en l'espèce rien ne s'oppose à ce qu'il soit fait droit à la demande de radiation des entreprises,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Les spécialités pharmaceutiques mentionnées en annexe sont radiées de la liste des médicaments remboursables aux assurés sociaux prévue au premier alinéa de l'article L. 162-17 du code de la sécurité sociale.

Art. 2. – Le directeur général de la santé et le directeur de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié ainsi que son annexe au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 4 avril 2012.

*Le ministre du travail,
de l'emploi et de la santé,*

Pour le ministre et par délégation :

*La sous-directrice
du financement
du système de soins,*

K. JULIENNE

*La ministre du budget, des comptes publics
et de la réforme de l'Etat,
porte-parole du Gouvernement,*

Pour la ministre et par délégation :

*La sous-directrice
du financement
du système de soins,*

K. JULIENNE

*La sous-directrice
de la politique des pratiques
et des produits de santé,*

C. CHOMA

ANNEXE

(21 radiations)

Les spécialités pharmaceutiques suivantes sont radiées de la liste des médicaments remboursables aux assurés sociaux.

Les stocks détenus à la date d'entrée en vigueur du présent arrêté ne peuvent plus être pris en charge.

CODE CIP	PRÉSENTATION
34009 358 911 1 2	CIBACALCINE 0,25 mg (calcitonine), poudre et solvant pour solution injectable, poudre en flacon + 1 ml de solvant en ampoule (B/5) (laboratoires NOVARTIS PHARMA SAS)
34009 358 912 8 0	CIBACALCINE 0,50 mg (calcitonine), poudre et solvant pour solution injectable, poudre en flacon + 1 ml de solvant en ampoule (B/5) (laboratoires NOVARTIS PHARMA SAS)
34009 357 773 4 8	FOSTIMON 150 UI/2 ml (urofollitropine), poudre et solvant pour solution injectable, poudre en flacon + 2 ml de solvant en ampoule (B/1) (laboratoires GENEVRIER)
34009 357 774 0 9	FOSTIMON 150 UI/2 ml (urofollitropine), poudre et solvant pour solution injectable, poudre en flacon + 2 ml de solvant en ampoule (B/5) (laboratoires GENEVRIER)
34009 357 771 1 9	FOSTIMON 75 UI/2 ml (urofollitropine), poudre et solvant pour solution injectable, poudre en flacon + 2 ml de solvant en ampoule (B/1) (laboratoires GENEVRIER)
34009 357 772 8 7	FOSTIMON 75 UI/2 ml (urofollitropine), poudre et solvant pour solution injectable, poudre en flacon + 2 ml de solvant en ampoule (B/5) (laboratoires GENEVRIER)
34009 356 679 4 6	KALETRA 133,3 mg/33,3 mg (lopinavir, ritonavir), capsules molles en flacons (B/180) (laboratoires ABBOTT FRANCE)
34009 376 099 3 7	KALETRA 200 mg/50 mg (lopinavir, ritonavir), comprimés pelliculés en flacon (B/120) (laboratoires ABBOTT FRANCE)
34009 376 100 1 8	KALETRA 200 mg/50 mg (lopinavir, ritonavir), comprimés pelliculés sous plaquettes thermoformées (B/120) (laboratoires ABBOTT FRANCE)
34009 373 661 2 0	KOREC 20 mg (chlorhydrate de quinapril), comprimés enrobés sécables (B/84) (laboratoires SANOFI AVENTIS FRANCE)
34009 373 663 5 9	KOREC 5 mg (chlorhydrate de quinapril), comprimés pelliculés sécables (B/84) (laboratoires SANOFI AVENTIS FRANCE)
34009 313 122 8 4	LOMUDAL 20 mg (cromoglycate de sodium), poudre pour inhalation en gélules (B/30) avec turbo-inhalateur (spinaler) (laboratoires SANOFI AVENTIS FRANCE)
34009 313 123 4 5	LOMUDAL 20 mg (cromoglycate de sodium), poudre pour inhalation en gélules pour turbo-inhalateur (B/30) (laboratoires SANOFI AVENTIS FRANCE)
34009 328 296 7 5	LOMUDAL 5 mg/dose (cromoglycate de sodium), suspension pour inhalation en flacon pressurisé (112 doses) (laboratoires SANOFI AVENTIS FRANCE)
34009 331 794 4 1	ONCOTAM 10 mg (tamoxifène), comprimés pelliculés, Gé (B/30) (laboratoires MAYOLY-SPINDLER)
34009 332 883 0 3	ONCOTAM 20 mg (tamoxifène), comprimés pelliculés Gé (B/30) (laboratoires MAYOLY-SPINDLER)
34009 343 619 8 2	PROXALYOC 10 mg (piroxicam), lyophilisats oraux (B/30) (laboratoires CEPHALON FRANCE)
34009 382 098 5 3	RASILEZ 150 mg (aliskiren), comprimés pelliculés (B/28) (laboratoires NOVARTIS PHARMA SAS)
34009 382 099 1 4	RASILEZ 300 mg (aliskiren), comprimés pelliculés (B/28) (laboratoires NOVARTIS PHARMA SAS)
34009 315 396 8 1	RIVOTRIL 2 mg (clonazépam), comprimés quadrisécables (B/40) (laboratoires ROCHE)
34009 365 059 5 7	TRIAECKIT (ramipril), comprimés sécables (B/30) (laboratoires SANOFI AVENTIS FRANCE)